



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 13 mars 2025

2025-03-10

**Evolution du Règlement d'Intervention Economique de la CC2VV -
Fiches n° 2, 3, 4, 5 et 6**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75

Nombre de délégués titulaires présents : 38 (*dont suppléés : 1*)

Nombre de délégués titulaires absents : 37 (*dont représentés : 7*)

Votants : 45

Le 13 mars 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 7 mars 2025.

Présents : Bruno BEAUDREY (Etrappe), Raymond BOBY (Bournois), Marie-Odile BONDENET (Accolans), Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs), Jacky BOUVARD (Trouvans), Martine COLLERY (Rougemont), Claude COURGEY (Rougemont), Joseph CUENOT (Mésandans), Marc-André DODIVERS (Blussans), Marc FARINE (Roche-les-Clerval), Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans), Nathalie FRITSCH (Rognon), Alain GIRARDOT (Gondenans-Montby), Nicolas GRUNEISEN (Cubry), Rodney HEDIN (Abbenans), Philippe JANUEL (Avilley), Catherine LAIGNEAU (Désandans), Pierre MAHON (Cubrial), Martine MARQUIS (Pays-de-Clerval), Virginie MERCIOL (Marvelise), Virginie MAURIVARD (Cuse et Adrisans), René MOREL (Pays-de-Clerval), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Joëlle PAHIN (L'Isle-sur-le-Doubs), Alain PASTEUR (Arcey), Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux), Olivier PERRIGUEY (*Mancenans*), Frédérique PETITJEAN (Branne), Victorien PIEGELIN (Gouhelans), Marie-Sophie POFILET (L'Isle sur le Doubs), Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs), Thierry SALVI (Rougemont), Emmanuel SPADETTO (Mondon), Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs), Francis USARBARRENA (L'Isle-sur-le-Doubs), Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval), Marie-Pierre VERNAY (Pompierre sur Doubs).

Absents excusés : Nathalie BELZ (L'Isle sur le Doubs), Christophe BOUVIER (Médière), Marie-Hélène EVRARD (Tallans), Pascal FALLOT (Rang), François HERMOSILLA (Faimbe), Emmanuelle LAVILLE (Uzelle), Marcel SALLES (Anteuil), Cyril SIMONIN (Appenans), Fabrice VRILLACQ (Gémonval).

Absents : André BOUVERET (Huanne-Montmartin), Alexandre CHAILLET (Montussaint), Thierry CHIERICI (Tournans), Albéric CHOPARD (Soye), Georges CONTEJEAN (Geney), Sylvain DUBOIS (Romain), Séverine DUCROUX (Rougemont), Michel EUVRARD (Fontaine-les-Clerval), Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins), Pierre FILET (Montagney-Servigney), Georges GARNIER (Pays de Clerval), Michel GONIN (Viethorey), Annie GROSJEAN (Nans), Chantal JACQUEMIN (Arcey), Nathalie PARENT (Sourans), André PARROT (Désandans), Pierre PEGEOT (La Prétière), Pierre RUPP (Fontenelle-Montby), Serge TAILLARD (L'Hôpital saint Lieffroy), Valérie ULMANN (Arcey), Jean-Pierre VAILLET (Puessans).

Absents représentés : Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont), *pouvoir à Frédérique PETITJEAN* ; Christophe DUPONT (Arcey), *pouvoir à Alain PASTEUR* ; Edwige GARRESSUS (Hyémondans), *pouvoir à Marc-André DODIVERS* ; Michaël HUGONIOT (Arcey), *pouvoir à Joseph CUENOT* ; Gérard JOUILLEROT (Anteuil), *pouvoir à Jean-Claude VERMOT* ; Michel LAURENT (L'Isle-sur-le-Doubs), *pouvoir à Alain ROTH* ; Martine LOHSE (L'Isle sur le Doubs), *pouvoir à Joëlle PAHIN*.

Absents suppléés : Claude HUEBER (Onans), *représenté par son suppléant Gilles PELAY*.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Marie-Pierre VERNAY

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2025-03-10

Evolution du Règlement d'Intervention Economique de la CC2VV :
Fiches n° 2, 3, 4, 5 et 6

Alain ROTH, vice-président en charge du développement économique, explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de faire évoluer le Règlement d'Intervention Economique de notre EPCI, notamment :

- La fiche n°2 « Construction, acquisition, extension et restructuration immobilières » ;
- La fiche n°3 « Professionnels de santé – Projet immobilier et aide à l'installation sur le territoire » ;
- La fiche n°4 « Tourisme structurant – Projet immobilier » ;
- La fiche n°5 « ESS – Projet immobilier » ;
- La fiche n°6 « Maison seniors – Projet immobilier ».

Il est proposé d'ajouter, dans l'alinéa « Modalités » des fiches :

- **A compter de la date de versement de l'aide, l'entreprise, ou celle qui reprend l'activité, bénéficie de la subvention pendant trois ans.**

Ainsi, l'entreprise sera contrainte de rembourser la subvention, au prorata de la durée d'activité sur trente-six mois :

- en cas de cessation de l'activité (fermeture du fait du gérant, départ en retraite, etc.), sauf mesures de redressement ou de liquidation judiciaire,
- en cas de changement de destination du bien immobilier (immobilier d'entreprises en habitat/stockage personnel, transformation d'un hébergement touristique en location nue, etc.).

Il est proposé d'ajouter, dans l'alinéa « Modalités » des fiches :

- **A compter de la date de versement de l'aide, l'entreprise bénéficiaire s'engage à identifier la CC2VV, (et le Département du Doubs le cas échéant), sur ses locaux, supports de communication, vitrines commerciales (site internet, flyers, ...) à l'aide d'un kit de communication fourni par la collectivité.**

L'entreprise s'engage à afficher le soutien de la collectivité pour une durée indéterminée.

Une procédure de vérification sera opérée par les agents de la collectivité.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, l'assemblée décide :

- **de valider les modifications du Règlement d'Intervention Economique de la CC2VV comme proposées en séance,**
- **charge le Président d'effectuer les modifications du règlement en ce sens.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 0